



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 OCTOBRE 2021, EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Jean-Sébastien Hénault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2021-10-205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en y ajoutant néanmoins le point suivant :

« 11.1 Règlement d'emprunt 2169-2020 – Mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site (rue de la Visitation) – Octroi de contrat »

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 9 septembre 2021 au 29 septembre 2021 – Approbation
- * 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 768 000 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021
- * 4.3 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Projet d'illumination – Octroi de contrat
- * 4.4 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Adoption budget 2022

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable – Modification (Addenda 2) – Autorisation de signature
- * 5.2 Service de la prévention des incendies – Vente d'équipements de lutte contre l'incendie usagés – Autorisation
- * 5.3 Service de la prévention des incendies – Employé matricule no.1099 – Fin du lien d'emploi

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- * 7.1 Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Poste d'inspecteur adjoint – Confirmation d'embauche
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes – Décisions

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Service des loisirs – Postes de surveillants – Autorisation d'embauche

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé – Autorisation
- * 9.2 Fondation papillon – Défi vélo Lanaudière 2022 – Demande de soutien – Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Septembre 2021 – Dépôt
- * 10.2 États comparatifs 2021 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Règlement d'emprunt 2169-2020 – Mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site (rue de la Visitation) – Octroi de contrat (**ajouté**)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2021-10-206

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 – ADOPTION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Diverses questions sont posées par les personnes présentes.

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 2021-10-207

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 9 SEPTEMBRE 2021 AU 29 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 52 650 à 52 762 :	172 694,90 \$
• les chèques annulés :	---
• les paiements directs :	10 244,29 \$
• les paiements directs annulés :	---
Total :	182 939,19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2 2021-10-208

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 9 768 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 768 000 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
885-2003	163 500 \$
897-2004	65 600 \$
900-2004	123 300 \$
902-2004	124 400 \$
903-2004	152 200 \$
914-2004	125 600 \$
915-2004	28 900 \$
925-2005	120 400 \$
1002-2009	142 700 \$
1012-2009	347 900 \$

1016-2009	326 500 \$
1017-2009	259 400 \$
1021-2010	1 204 900 \$
1025-2010	348 200 \$
1056-2012	129 900 \$
2018-2014	287 400 \$
2034-2015	133 100 \$
2091-2017	692 875 \$
2091-2017	810 325 \$
2118-2018	102 120 \$
2118-2018	1 168 980 \$
2127-2018	1 333 209 \$
2127-2018	1 456 691 \$
2153-2019	36 700 \$
2185-2021	83 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; et

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1002-2009, 1012-2009, 1016-2009, 1017-2009, 1021-2010, 1025-2010, 2018-2014, 2034-2015, 2091-2017, 2118-2018, 2127-2018 et 2153-2019, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

FINANCER les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des *Affaires municipales du Québec* et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lana
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC, J6E 5Z1**

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées; et

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1002-2009, 1012-2009, 1016-2009, 1017-2009, 1021-2010, 1025-2010, 2018-2014, 2034-2015, 2091-2017, 2118-2018, 2127-2018 et 2153-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2021-10-209

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – PROJET D'ILLUMINATION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-21-07, préparé par Me David Cousineau, greffier et directeur général adjoint, en date du 16 août 2021, concernant l'octroi d'un mandat de conception, production, livraison, installation, programmation et entretien d'installations multimédias (incluant un volet partenariat et développement), afin de permettre des projections de médias numériques à Maison et Jardins Antoine-Lacombe;

ATTENDU que ce mandat s'inscrit dans le cadre d'un projet d'arts numériques développé en cocréation avec l'entreprise se voyant octroyer le mandat et visant à mettre en valeur les jardins, à y insérer un éclairage d'ambiance et à y développer une plateforme permettant les expositions numériques;

ATTENDU qu'il est d'une grande importance pour la Ville de soutenir et d'encourager les entreprises locales, notamment en favorisant la conclusion de partenariats à saveur artistique avec ces dernières ;

ATTENDU le projet de convention de services préparé et soumis à cet effet par l'entreprise charloise « Studio Viau », soumis ce jour pour examen auprès du conseil municipal et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro SG-21-07 à l'effet d'octroyer ce mandat à l'entreprise charloise « Studio Viau », pour la somme de 82 000 \$, taxes en sus, conformément aux termes et conditions du projet de convention de services ; et

CONSIDÉRANT que ce développement est supporté par l'organisme Maison et Jardins Antoine-Lacombe qui participera au développement et financera le projet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet de convention de services préparé et soumis par l'entreprise charloise « Studio Viau » et néanmoins autoriser les Services juridiques de la Ville à y apporter toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville;

OCTROYER le mandat de conception, production, livraison, installation, programmation et entretien d'installations multimédias (incluant un volet partenariat et développement), afin de permettre des projections de médias numériques à Maison et Jardins Antoine-Lacombe à l'entreprise charloise « Studio Viau », pour la somme de 82 000 \$, taxes en sus, conformément aux termes et conditions du projet de convention de services;

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite convention, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution; et

FINANCER cette dépense à l'aide des crédits disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2021-10-210

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE
RINA-LASNIER – ADOPTION BUDGET 2022

ATTENDU l'entente intermunicipale conclue avant ce jour entre la Ville de Joliette et la Ville de Saint-Charles-Borromée et créant la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier (ci-après nommée : « **Bibliothèque Rina-Lasnier** »);

ATTENDU que la Bibliothèque Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Saint-Charles-Borromée son budget pour l'année 2022;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 10 de l'entente intermunicipale précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la Bibliothèque Rina-Lasnier sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolutions des conseils municipaux des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER le projet de budget de la Bibliothèque Rina-Lasnier pour l'année 2022, prévoyant des revenus et des dépenses de fonctionnement au montant de 1 677 768 \$; et

AUTORISER monsieur Yannick Roy, trésorier de la Ville, à payer, à même le budget 2022, au moyen de quatre versements égaux et trimestriels, la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée, s'élevant à la somme totale de 609 341 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2021-10-211

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE – MODIFICATION (ADDENDA 2)
– AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes intervenues entre la Ville et les municipalités de Rawdon, Sainte-Julienne et Saint-Sulpice, la ville de Joliette et la MRC de Montcalm en date du 13 juin 2019, et son Addenda 1 (résolution 2019-12-357, adoptée le 16 décembre 2019) (ci-après nommées : l'« Entente »);

ATTENDU le procès-verbal de la rencontre du 27 mai 2021 du Comité Air respirable Lanaudière ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et de la Ville de St-Lin-Laurentides de recevoir le service de ravitaillement en air respirable et l'agrandissement du territoire de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, suivant une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'Entente afin d'en tenir compte; et

CONSIDÉRANT le projet d'Addenda 2 préparé à cet effet par les services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour commentaires et examen, et dont copie est annexée à la présente résolution (ci-après désigné : le « projet d'Addenda 2 »).

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'Addenda 2 et autoriser les services juridiques de la Ville à y apporter toutes modifications qu'il jugera utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER monsieur le maire Robert Bibeau et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée l'Addenda 2, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
2021-10-212

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – VENTE D'ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE USAGÉS – AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-10, en date du 27 septembre 2021, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, faisant état de lances usagées dont le service désire se départir au cours de l'année 2021;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies aimerait pouvoir mettre en vente ces lances sur le site internet de la Ville, de même que sur certains sites spécialisés dans la vente d'équipements incendie et être autorisé à accepter l'offre la plus avantageuse pour chaque lance qui y sera mise en vente; et

ATTENDU la liste des lances produite à cet effet par le directeur du Service de la prévention des incendies et soumise ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la vente des lances inscrites sur la liste préparée par le directeur du Service de la prévention des incendies et dont copie est annexée à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER pour ce faire, monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, à publier la liste de ces lances en vente sur le site internet de la Ville et sur certains sites spécialisés et à accepter l'offre la plus avantageuse pour chacune d'elles;

DÉCLARER que le processus de vente choisi devra permettre à la Ville d'obtenir la meilleure offre possible pour ces équipements; et

ENJOINDRE le directeur du Service de la prévention des incendies de faire rapport mensuellement de la vente de biens (individuelle ou en lots) d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés par la Ville autrement que par enchère ou soumission publique auprès du greffier de la Ville, afin que les obligations prévues à l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes* puissent être rencontrées par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2021-10-213

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – EMPLOYÉ MATRICULE NO.1099 –
FIN DU LIEN D'EMPLOI

ATTENDU l'embauche de l'employé matricule no. 1099 aux termes de la résolution numéro 2020-10-245, adoptée en date du 26 octobre 2020, par le conseil municipal. Laquelle prévoit que cette embauche est assortie d'une période d'essai d'une durée de 12 mois ; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-09, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, recommandant de mettre fin au lien d'emploi entre l'employé matricule no.1099 et la Ville préalablement à la terminaison de sa période d'essai de 12 mois.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

METTRE fin au lien d'emploi entre l'employé matricule no.1099 et la Ville de Saint-Charles-Borromée à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2021-10-214

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POSTE
D'INSPECTEUR ADJOINT – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-061, adoptée par le conseil municipal en date du 15 mars 2021, par laquelle le conseil retenait la candidature de madame Sandrine Marsolais, afin de pourvoir le poste d'inspecteur adjoint (bâtiment et environnement), poste permanent à temps plein, à compter du 6 avril 2021. Laquelle est assortie d'une période d'essai d'une durée de 790 heures travaillées ; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-21-11 préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 23 septembre 2021, indiquant que madame Sandrine Marsolais a complété avec succès sa période d'essai à compter du 30 septembre 2021.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de madame Sandrine Marsolais à titre d'inspectrice adjointe (bâtiment et environnement), poste régulier à temps plein, et ce, à compter de la date de la complétion de sa période d'essai, soit le 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2021-10-215

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 20 septembre 2021, à l'égard des demandes de certificats d'autorisations déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants:

- Travaux d'affichage au numéro 2050, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 643) par la société « Mécanique Yvon Labelle », conformément aux plans déposés par M. Yvon Labelle, conditionnellement à ce que le propriétaire de l'immeuble réalise un aménagement paysager d'un rayon minimal d'un mètre à la base de l'enseigne sur base fixe (**58 CCU 21 – 52 CCU 20 – 66 CCU 20**);
- Travaux d'affichage au numéro 121, rue de la Visitation (lot numéro 2 903 170) par la société « Les Immeubles GKB inc. », conformément aux plans MC5-63991B déposés par « Pattison Sign Group », conditionnellement à ce que les trois panneaux de couleur orange apposés sur la façade sud-est ne constituent pas des supports d'affichage (**59 CCU 21**);
- Travaux d'affichage au numéro 278, rue de la Visitation (lot numéro 4 564 030) par la société « 9270-3826 Québec inc. », conformément aux plans 2031-urb déposés par « Enseignes Amtech Signature » (**60 CCU 21**);
et
- Travaux de construction au numéro 15, rue de la Visitation (lot numéro 2 901 481) par la société « Groupe BDF inc. », conformément aux plans 2121-105 déposés par « Quanta architecture », datés du 15 septembre 2021, conditionnellement à ce que l'entrée charretière, ayant front sur la rue de la Visitation, soit réduite et ne permette que l'entrée des véhicules sur le site et que cet espace ainsi dégagé soit conservé en espace vert et qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction (**63 CCU 21**);

REFUSER la demande de modification au règlement de zonage 523-1989 afin de retirer le nombre maximal de logements maximal autorisé par bâtiment dans la zone H43a par la société « Immeubles Lanaudix inc. » (**61 CCU 21**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**61 CCU 21**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), présente un projet de trop forte densité pour le milieu et qu'il n'est pas intégré à celui-ci et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

REFUSER la demande de construction au numéro 325, boulevard L'assomption Ouest (lot numéro 4 561 336) par la société « Immeubles Lanaudix inc. » (**62 CCU 21**);

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**62 CCU 21**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), est de trop forte densité pour le milieu et qu'il n'est pas intégré à celui-ci, qu'il n'est pas conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur pour la zone H43a et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

REFUSER la demande de dérogation mineure au numéro 631, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 884) afin de diminuer de 3,63 mètres la distance minimale prescrite de 6 mètres entre les cases de stationnement et les fenêtres des logements situés au sous-sol pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamilial (**64 CCU 20**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**64 CCU 21**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), engendrera un projet trop dense pour le lot visé, que le bâtiment présenté est de trop grand gabarit pour le secteur et pour le lot 4 561 884 et que la présence de logements en demi sous-sol en front de la rue de la Visitation n'est pas souhaitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2021-10-216

SERVICE DES LOISIRS – POSTES DE SURVEILLANTS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SL-21-15, préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, en date du 27 septembre 2021, recommandant l'embauche de surveillants, postes réguliers à temps partiel au Service des loisirs de la Ville ;

ATTENDU que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage externe, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU les candidatures présentées afin de combler ces postes et leur évaluation par le directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la recommandation positive formulée au sommaire décisionnel numéro SL-21-15 à l'effet de retenir la candidature de madame Émilie Martel et de messieurs Marc-André Morrissette et Jacques Fortin, afin de pourvoir trois postes de surveillants, postes réguliers à temps partiel ; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame Émilie Martel et messieurs Marc-André Morrissette et Jacques Fortin, afin de pourvoir trois postes de surveillants, postes réguliers à temps partiel et que leurs autres conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro SL-21-15 et la convention collective en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2021-10-217

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LANAUDIÈRE –
DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ –
AUTORISATION

ATTENDU la demande formulée par madame Jacinthe Denis, coordonnatrice par intérim de L'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, en date du 2 septembre 2021, requérant la gratuité d'utilisation d'une salle du centre communautaire Alain Pagé pour la tenue de café-rencontres ; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs louables poursuivis par cette association.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement une salle du centre communautaire Alain-Pagé, afin de tenir leurs cafés-rencontres mensuels, conditionnellement à ce que les directives sanitaires alors émises par la Santé publique puissent être dûment respectées ; et

QUE les frais de montage de la salle soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

2021-10-218

FONDATION PAPILLON – DÉFI VÉLO LANAUDIÈRE 2022 – DEMANDE DE SOUTIEN
– AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de madame Suzie Guérin, directrice générale de la Fondation Papillon, en date du 21 septembre 2021, requérant le soutien de la Ville, dans le cadre de la tenue du Défi Vélo Lanaudière 2022, qui aura lieu le samedi, 27 août 2022, de 7h à 18h ;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et la tenue de cet événement ; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les responsables de la tenue du Défi Vélo de Lanaudière 2022 à utiliser, sans frais, le Centre Alain-Pagé et l'abri multifonctionnel du parc Casavant-Desrochers

lors de la tenue de l'événement, soit, le samedi, 27 août 2022, de 7h à 18h, conditionnellement à ce que les lieux soient libérés à compter de 20h et que les mesures sanitaires alors édictées par la Santé publique puissent être dûment respectées ainsi que toutes les autres conditions incluses au contrat de location;

ENJOINDRE le Service des travaux publics de la Ville de fournir l'aide technique requise à cet effet (ouverture des portes et déplacement des tables à pique-nique), incluant la fourniture de tables à pique-nique (selon les quantités alors disponibles) et l'accès à des prises de courant;

AUTORISER, sur entente préalable avec le Service des communications de la Ville, l'installation d'affiches publicitaires temporaires afin d'annoncer la tenue de l'événement et la mise en place de mesures de visibilité de l'événement, si possible;

AUTORISER l'organisme à servir gratuitement de l'alcool sur le site du Centre Alain-Pagé, conditionnellement à ce que l'organisme obtienne et fournisse copie des permis requis à cet effet à la Ville, préalablement à la date de tenue de l'événement ;

REQUÉRIR une preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'événement;

VERSER la somme de 2 500 \$ à la Fondation Papillon à titre de soutien financier dans le cadre de la tenue du Défi Vélo de Lanaudière 2022,

QUE les frais de montage et démontage du site soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 **INFORMATIONS**

10.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS DE SEPTEMBRE 2021 – DÉPÔT

10.2 ÉTATS COMPARATIFS 2021 – DÉPÔT

11.0 **AUTRES SUJETS**

11.1
2021-10-219

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2169-2020 – MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (RUE DE LA VISITATION) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-32, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 4 octobre 2021, concernant l'octroi d'un mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site phase 1 en prévision de la réfection de la rue de la Visitation ;

ATTENDU les demandes de prix effectuées à cet effet auprès de divers professionnels offrant un tel service ;

ATTENDU la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-32 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site phase 1, en prévision de la réfection de la rue de la Visitation, à la firme « DEC Enviro » pour la somme de 40 511,44 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2169-2020.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site phase 1, en prévision de la réfection de la rue de la Visitation, à la firme « DEC Enviro » pour la somme de 40 511,44 \$, taxes incluses; et

FINANCER cette dépense à même les crédits disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2169-2020.

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 15 novembre 2021, à 20 h.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 34.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me David Cousineau
Greffier